

22 - Réserves de Port Citeaux - Validation de l'avant-projet de réhabilitation des bâtiments situés au 3-5 rue du Port Citeaux - Demandes de subventions

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Dans le cadre du projet de rénovation du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie (MBAA), la Ville a acquis en février 2012 un ensemble de bâtiments de France Telecom pour y installer ses réserves externalisées (MBAA et MDT). Situé 3-5 rue du Port Citeaux, cet ensemble immobilier compte trois bâtiments (A, B et C) reliés pour une superficie totale d'environ 2 000 m². La maîtrise d'oeuvre pour le réaménagement du site a été confiée au Cabinet LHOMME-NECTOUX qui a rendu son rapport au stade de l'avant-projet.

Après négociation pendant l'année 2011, un contrat de vente a été signé en février 2012 pour l'acquisition du site du 3-5 rue du Port-Citeaux, composé d'un ensemble de 3 bâtiments pour une surface globale d'environ **2 000 m²** donnant sur le quai Veil Picard et la rue d'Arènes.

Les bâtiments A et B sont communicants sur 2 niveaux, le bâtiment C est sur 3 niveaux et séparé du bloc A et B.

Les collections du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie sont les premières concernées par ce déménagement. Le bâtiment pourra accueillir dans un second temps d'autres collections (Musée du Temps, réserves archéologiques extérieures) en fonction de la place restante.

Les travaux d'aménagement des réserves externalisées des Musées du Centre commenceront en 2012 et s'achèveront en février 2014. Offrant de grands espaces modernisés et fonctionnels, ce nouvel équipement permettra une conservation optimale et une gestion rationnelle des collections. Pendant les travaux de rénovation du MBAA, l'ensemble des collections seront conservées dans ces réserves et notamment le cabinet d'art graphique. Lors du comité de pilotage du 15 mars 2012, les grandes orientations concernant l'aménagement du bâtiment ont été proposées et ont fait l'objet d'un certain nombre de validations. Le Service des Musées de France et la DRAC ont été associés à ce comité.

Les principales caractéristiques prises en comptes sont les suivantes :

- Création d'un monte-charge et d'un quai de déchargement et chargement des œuvres
- Remise à niveau des planchers
- Contrôle climatique sur l'ensemble des bâtiments (les bâtiments A et B étaient jusqu'à cette phase en option dans le dossier)
- Mise en place de doublage en brique crue sur l'ensemble des bâtiments en régulation des variations hygrométriques et en complément du système de traitement du climat
- Réfection de l'étanchéité sur le bâtiment C et dévoiement sur l'extérieur de l'ensemble des descentes d'eau pluviales.

Répartition des collections au sein des espaces

L'ensemble dit de Port Citeaux compte 3 bâtiments -A, B et C- dans lesquels les collections seront réparties de la façon suivante :

- Bâtiments A et B : ces bâtiments accueilleront sur deux niveaux des espaces de conservation pour les collections d'archéologie (Egypte, Grèce antique, Etrurie), de sculptures et le Cabinet des dessins et des espaces de régie (aires de déchargement et de quarantaine) ainsi que l'atelier technique des Musées du Centre.
- Bâtiment C : ce bâtiment accueillera sur trois niveaux les collections grand format de sculptures, les collections d'ethnologie et les collections de peintures soit plus de 2 000 tableaux.

Les bâtiments A et B d'une part et le bâtiment C d'autre part seront desservis par la mise en place d'un monte-charge.

Planning prévisionnel

La maîtrise d'œuvre est assurée par le Cabinet d'architecture LHOMME-NECTOUX. Le rapport au stade avant-projet a été rendu le 15 mars 2012.

Le planning prévisionnel est le suivant :

- Dépôt permis : mi-avril 2012
- Rendu phase projet dossier de consultation des entreprises : 10 mai 2012
- Consultation et choix des entreprises : juin - juillet 2012
- Travaux : de novembre 2012 à fin décembre 2013
- Réception en décembre 2013
- Déménagement (mars à septembre 2014)
- Livraison février 2014.

Coût et plan de financement prévisionnels du projet

Le montant total des dépenses est estimé à 2 869 000 € toutes dépenses confondues, soit 2 399 047 € HT. Les crédits seront imputés au chapitre 23.323.2313.005068.33000.

Total Travaux HT	1 545 000,00 €
Total études HT MOE, OPC, CT, CSPS, Diag structure, taux de tolérance, aléas travaux	438 829,43 €
Montant total opération bâtiment Etude et travaux en euros HT	1 983 829,43 €
Equipement mobilier de réserves (rack, rayonnages...) en euros HT	350 000,00 €
Montant total opération inclus mobilier en euros HT	2 333 829,43 €
Montant total opération hors étanchéité et chauffage de chantier toutes dépenses confondues	2 791 260,00 €
Réfection étanchéité en euros HT	45 150,00 €
Chauffage de chantier en euros HT	20 066,00 €
Montant total opération compris étanchéité et chauffage de chantier toutes dépenses confondues	2 869 260,00 €

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

- part Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles)	600 000 €
- part Ville de Besançon (y compris TVA)	<u>2 269 260 €</u>
TOTAL TTC	2 869 260 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Le marché initial était composé d'une tranche ferme (diagnostic) rémunérée par un montant forfaitaire définitif de 18 700 € HT et d'une tranche conditionnelle (autres missions de maîtrise d'œuvre) rémunérée avec un taux de 12,26 % appliqué à une enveloppe financière de travaux de 800 000 € HT, soit un montant forfaitaire provisoire de la tranche conditionnelle de 116 792,80 € HT **avec par conséquent un montant global de rémunération de 135 492,80 € HT.**

Le marché de maîtrise prévoit une évolution possible du coût prévisionnel jusqu'à 1 500 000 € HT avec un taux de 11,5 %. Or le coût prévisionnel arrêté au stade d'avant-projet est de 1 610 216 € HT, un avenant est donc nécessaire pour fixer le forfait de rémunération définitif de la tranche conditionnelle. Le taux de rémunération proposé après négociation avec l'équipe de maîtrise d'œuvre est de 10,82 %, par conséquent le forfait de la tranche conditionnelle est porté à 174 225,37 € HT **soit un montant global tranche ferme et tranche conditionnelle de 192 925,37 € HT.**

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'avant-projet,
- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat et de tout autre partenaire susceptible de financer cette opération, et à signer les conventions éventuelles à intervenir avec les partenaires pour leur participation financière,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour arrêter le montant définitif des honoraires.

«M. LE MAIRE : Vous savez que nous nous sommes portés acquéreurs des bâtiments de ce qu'on appelait auparavant les LGD, les lignes à grande distance pour en faire des réserves que là aussi nous attendions depuis un siècle et je ne doute pas que mon ami ROSSELOT va me féliciter pour avoir enfin doté la Ville avec le Conseil Municipal, des réserves que nous attendions depuis si longtemps.

Tout le monde est d'accord, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 3 et 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 21 mai 2012.